



Rapport annuel 2006

## Contenu

---

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds.....	1
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers .....	5
Rapport des vérificateurs .....	6
États financiers.....	7
Information sur la Société .....	16
Demandes de renseignements .....	16

*Ce rapport contient des « déclarations prospectives ». Les termes « croire », « prévoir », « s'attendre à », « entendre » et « estimer », de même que d'autres termes qui expriment des prédictions ou indiquent des tendances et des événements futurs sans se rapporter à des faits historiques, constituent des déclarations prospectives. Le lecteur ne devrait pas se fier à des déclarations prospectives puisque celles-ci sous-tendent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, connus ou non, qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société diffèrent sensiblement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs attendus qui sont énoncés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont présentés dans les déclarations prospectives, citons la conjoncture économique dans son ensemble, les taux d'intérêt, la disponibilité du financement par actions ou par emprunt et d'autres risques qui sont présentés en détail, à l'occasion, dans les documents d'information continue de la Société. La Société ne s'engage aucunement à publier une mise à jour de l'une ou l'autre de ses déclarations prospectives ni à réviser celles-ci, que ce soit à la suite de l'obtention de nouvelles données ou de l'avènement de circonstances futures ou pour tout autre motif.*

## Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

---

Le rapport qui suit porte sur le rendement de BAM Split Corp. (la « Société », auparavant « BNN Split Corp. ») et contient des faits saillants financiers, mais pas les états financiers complets de la Société. Au cours du trimestre, la Société a reçu l'autorisation, de la part de son conseil d'administration, de modifier la dénomination sociale de la Société pour BAM Split Corp. Cette modification permet d'intégrer dans la dénomination sociale de la Société le symbole à la Bourse de son principal placement, Brookfield Asset Management Inc., soit « BAM ». Ce rapport doit être lu de concert avec les états financiers et les notes complémentaires s'y rapportant pour l'exercice terminé le 30 septembre 2006, ainsi qu'avec les états financiers et les notes complémentaires s'y rapportant pour l'exercice terminé le 30 septembre 2005.

Le présent rapport respecte les obligations de communication de l'information en vertu du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (le « Règlement 81-106 » ou le « Règlement »). Le Règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2005. Le tableau suivant résume les dispositions clés du Règlement et indique à quel moment elles doivent être mises en œuvre par la Société :

Type de document de communication de l'information	Mise en œuvre
États financiers et rapport de la direction sur le rendement du Fonds annuels	Pour tous les exercices terminés à compter du 30 septembre 2005
Notice annuelle	Pour tous les exercices terminés à compter du 30 septembre 2005
Registre des votes par procuration	Pour les périodes de un an débutant le 1 <sup>er</sup> juillet 2005. Le registre doit être publié au plus tard le 31 août de chaque année à compter de 2006
États financiers et rapport de la direction sur le rendement du Fonds semestriels	Pour le premier rapport intermédiaire après le premier dépôt d'états financiers en vertu du Règlement 81-106
Information trimestrielle sur le portefeuille	Pour tous les premiers et troisièmes trimestres suivant l'exercice terminé le 30 septembre 2005
Circulaire de sollicitation de procurations	Pour tous les exercices terminés à compter du 30 septembre 2005

Vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire des états financiers annuels en appelant au 416-363-9491, en nous écrivant au 181 Bay Street, BCE Place, Suite 300, P.O. Box 762, Toronto (Ontario) M5J 2T3 ou en visitant le site Web de SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Les détenteurs de titres peuvent également nous contacter au moyen de l'une de ces méthodes pour demander un exemplaire des politiques et procédures en matière de vote par procuration, du registre des votes par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille de la Société lorsque cette information sera disponible.

### OBJECTIF ET STRATÉGIES DE PLACEMENT

La Société a commencé à exercer ses activités le 5 septembre 2001 avec comme objectif d'investir dans des actions à droit de vote restreint de catégorie A de Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield », auparavant Brascan Corporation) en vue de générer tous les trimestres des dividendes privilégiés cumulatifs fixes pour les détenteurs d'actions privilégiées de la Société et de permettre aux détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values de participer à toute plus-value en capital des actions de Brookfield.

---

## RISQUES

Les facteurs de risque liés à un placement dans la Société sont les suivants :

### Fluctuations des taux d'intérêt

La valeur de marché d'une unité peut, à tout moment, être touchée par les taux d'intérêt en vigueur à ce moment. Une hausse des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur d'une unité.

### Fluctuations de la valeur des actions de Brookfield Asset Management (les « actions de BAM »)

La valeur liquidative de la Société variera en fonction de la valeur des actions de BAM et peut être influencée par des facteurs qui échappent à la volonté de la Société, notamment par le rendement financier des actions de BAM, lequel peut entraîner une diminution de la valeur du portefeuille de placements ou du revenu de dividende tiré du placement, par les taux d'intérêt et par d'autres conditions du marché financier.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Au 30 septembre 2006, la valeur liquidative par unité s'établissait à 137,05 \$ par rapport à 100,11 \$ au 30 septembre 2005, soit une hausse de 37 % qui reflète la plus-value de la valeur de marché des actions de BAM. La valeur liquidative correspond à l'écart entre le total de l'actif et le total du passif.

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2006, la Société a généré un revenu distribuable de 14,7 M\$, soit une augmentation par rapport à 12,5 M\$ pour l'exercice précédent, qui s'explique par la hausse des dividendes trimestriels versés par Brookfield, lesquels sont passés de 0,11 \$ US l'unité à 0,16 \$ US l'unité dès mai 2006.

Au cours de l'exercice, la Société a versé des dividendes de 11,8 M\$ et de 3,2 M\$ aux détenteurs d'actions privilégiées et d'actions donnant droit aux plus-values, respectivement, comparativement à 11,8 M\$ et à 0,7 M\$ au cours de l'exercice précédent.

La Société a comptabilisé un actif d'impôts futurs de 3,0 M\$ à l'égard du paiement d'un passif d'impôts en vertu de la Partie IV pour l'année d'imposition 2002, étant donné que ces impôts sont remboursables au moyen de la déclaration de dividendes. De plus, la Société a comptabilisé des charges estimatives et un passif connexe de 0,7 M\$ au titre de pénalités et d'intérêts liés à l'évaluation des impôts relatifs à un revenu de dividende gagné au cours de l'année d'imposition 2002.

Le total de l'actif au 30 septembre 2006 s'établissait à 1 311,9 M\$, comparativement à 955,9 M\$ à la même date en 2005. L'augmentation de l'actif traduit une hausse de 352,9 M\$ des gains non réalisés au sein du portefeuille. La juste valeur du portefeuille de placements de la Société au 30 septembre 2006 s'établissait à 1 308,7 M\$ (955,8 M\$ en 2005).

Il n'y a eu aucun remboursement ni rachat au gré du détenteur d'actions privilégiées au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2006 et le solde est demeuré le même que celui de l'exercice précédent, soit 238,7 M\$. Les capitaux propres ont augmenté pour s'établir à 1 069,8 M\$ en 2006, comparativement à 717,1 M\$ en 2005, principalement en raison de gains non réalisés sur les actions de Brookfield.

## OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les activités de la Société sont gérées par Brookfield, qui touche des honoraires jusqu'à concurrence de 10 % des charges normales de la Société. Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2006, Brookfield a facturé des honoraires de 20 000 \$ (20 000 \$ en 2005).

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente les principales données financières portant sur la Société et a pour but de faciliter la compréhension du rendement financier de la Société depuis sa création. Ce tableau est présenté conformément au Règlement 81-106 et ses données sont tirées des états financiers vérifiés de la Société :

	Pour les exercices terminés les 30 septembre				
	2006	2005	2004	2003	2002 <sup>1</sup>
Valeur liquidative par unité au début	100,11 \$	70,72 \$	65,76 \$	61,03 \$	— \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :					
Produit de l'émission d'actions	—	—	15,38	—	49,79
Frais d'émission d'actions	—	—	(0,41)	—	(0,90)
Dilution de la valeur liquidative <sup>3</sup>	—	—	(41,90)	—	—
Total des produits	1,64	1,33	1,54	1,95	1,92
Total des charges	(0,09)	(0,02)	(0,05)	(0,03)	(0,06)
Gains non réalisés pour l'exercice	36,96	29,39	32,01	4,67	12,07
Augmentation totale liée à l'exploitation <sup>2</sup>	38,51	30,70	6,57	6,59	62,82
Distributions :					
Provenant des intérêts et des dividendes	(1,57)	(1,31)	(1,61)	(1,86)	(1,79)
Total des distributions annuelles	(1,57)	(1,31)	(1,61)	(1,86)	(1,79)
Valeur liquidative par unité à la fin	137,05 \$	100,11 \$	70,72 \$	65,76 \$	61,03 \$

<sup>1</sup> La Société a commencé à exercer ses activités le 5 septembre 2001.

<sup>2</sup> La valeur liquidative et les distributions sont fondées sur le nombre réel d'unités en circulation pour la période. L'augmentation liée à l'exploitation est fondée sur le nombre moyen pondéré d'unités en circulation pour la période.

<sup>3</sup> La dilution découle de l'émission d'actions donnant droit aux plus-values pour une contrepartie symbolique suivant l'émission d'actions privilégiées en 2004 afin que le nombre d'actions donnant droit aux plus-values émises et en circulation soit égal au nombre d'actions privilégiées émises et en circulation, comme l'exigent les statuts de la Société. Il n'y a eu aucune dilution pour les détenteurs d'actions privilégiées existantes.

<i>en milliers, sauf les montants par action</i>	Aux 30 septembre et pour les exercices terminés à ces dates				
	2006	2005	2004	2003	2002 <sup>1</sup>
Total de l'actif	1 311 924 \$	955 921 \$	675 250 \$	328 813 \$	305 189 \$
Valeur liquidative	1 069 785	717 145	436 495	203 793	180 169
Nombre d'unités en circulation	9 548	9 548	9 548	5 000	5 000
Ratio des frais de gestion (compte non tenu des dividendes sur les actions privilégiées et des frais d'émission)	0,1 %	— %	0,1 %	0,1 %	0,2 %
Ratio des frais de gestion (compte tenu des dividendes sur les actions privilégiées et des frais d'émission)	1,4 %	1,7 %	3,0 %	3,9 %	7,3 %
Taux de rotation des titres en portefeuille	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Valeur de rachat des actions privilégiées de catégorie A <sup>2</sup>	26,00 \$	26,25 \$	26,50 \$	26,50 \$	26,20 \$
Valeur de rachat des actions privilégiées de catégorie AA <sup>3</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

<sup>1</sup> La Société a commencé à exercer ses activités le 5 septembre 2001.

<sup>2</sup> Le 21 août 2003, la Société a modifié la date de rachat obligatoire et la valeur de rachat.

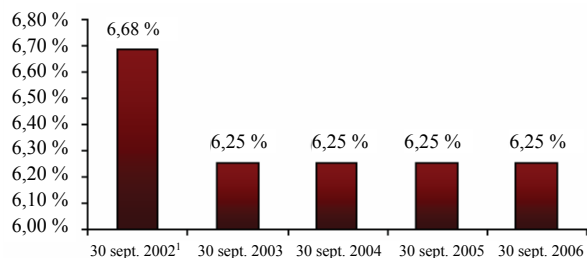
<sup>3</sup> La période de rachat commence le 25 mars 2009.

## RENDEMENT PASSÉ

### Rendements d'un exercice à l'autre

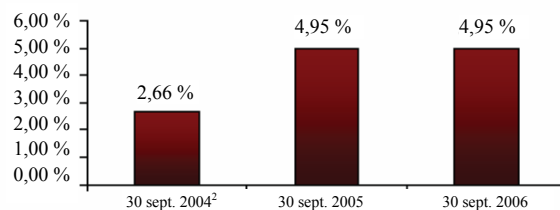
Les graphiques suivants présentent le rendement annuel des actions privilégiées de catégorie A et de catégorie AA de la Société depuis leur émission et ils indiquent, en pourcentage, qu'un placement effectué dans des actions privilégiées de catégorie A et de catégorie AA à l'émission offrirait un rendement de 6,25 % et de 4,95 %, respectivement, en supposant que les actions soient vendues à la valeur de rachat. Les graphiques ne constituent pas un indicateur du taux de rendement à l'échéance en vigueur et le rendement passé ne constitue pas un indicateur du rendement futur des actions.

### Rendement annuel – Actions privilégiées de catégorie A



<sup>1</sup> Reflète l'exercice compris entre le 5 septembre 2001 et le 30 septembre 2002.

### Rendement annuel – Actions privilégiées de catégorie AA



<sup>2</sup> Reflète l'exercice compris entre le 18 mars 2004 et le 30 septembre 2004.

### Rendements composés annuels

Le tableau ci-après présente une comparaison entre le taux de rendement à l'émission des actions privilégiées de la Société et le taux de rendement que procurent les obligations du gouvernement du Canada sur une période semblable. Les rendements sont fondés sur la valeur nominale de une action privilégiée.

	Depuis la création	Trois ans	Un an
Actions privilégiées de catégorie A – 30 septembre 2010	6,25 %	6,25 %	6,25 %
Obligations de 10 ans du gouvernement du Canada – 1 <sup>er</sup> juin 2010	5,50 %	5,50 %	5,50 %
Actions privilégiées de catégorie AA – 25 mars 2016	4,95 %	s.o.	4,95 %
Obligations de 10 ans du gouvernement du Canada – 1 <sup>er</sup> juin 2015	4,50 %	s.o.	4,50 %

### Portefeuille de placements

Le tableau suivant présente le placement dans des actions de Brookfield, les coûts connexes et la juste valeur des actions aux 30 septembre 2006 et 2005 :

<i>en milliers</i>	Nombre d'actions <sup>1</sup>		Coût		Juste valeur	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Actions à droit de vote restreint de catégorie A de Brookfield	26 481	26 481	354 829 \$	354 829 \$	1 308 706 \$	955 798 \$

<sup>1</sup> Tient compte du fractionnement des actions de Brookfield qui a eu lieu en 2006.

## **Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers**

---

Les états financiers et les autres données financières inclus dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de la Société, qui est responsable de leur intégrité, de leur cohérence, de leur objectivité et de leur fiabilité. Pour s'acquitter de cette responsabilité, la Société maintient des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle interne qui visent à s'assurer que ses méthodes de présentation et ses procédés comptables et administratifs permettent de fournir un haut niveau d'assurance que l'information financière présentée est pertinente et fiable et que les actifs sont protégés. Ces contrôles incluent la formation et le choix minutieux des employés, l'établissement de responsabilités bien définies, l'obligation de rendre des comptes en matière de rendement et la communication des politiques et du code de conduite dans l'ensemble de la Société. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et, le cas échéant, ils tiennent compte d'estimations qui sont fondées sur le jugement de la direction. L'information financière présentée dans ce rapport annuel est en général conforme à celle qui figure dans les états financiers ci-joints.

Deloitte & Touche s.r.l., les vérificateurs indépendants nommés par les actionnaires, ont examiné les états financiers présentés aux pages 6 à 15 conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada afin d'exprimer leur opinion sur les états financiers aux actionnaires. Leur rapport suit.

Les états financiers ont également été examinés et approuvés par le conseil d'administration, par l'intermédiaire de son comité de vérification, lequel est composé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ou des employés de la Société. Le comité de vérification, qui rencontre les vérificateurs et la direction pour revoir les activités de chacun et qui relève du conseil d'administration, supervise les responsabilités de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière et des systèmes de contrôle interne. Les vérificateurs peuvent consulter librement le comité de vérification et ils rencontrent périodiquement ses membres, seuls ou en présence de la direction, afin de discuter de leur vérification et des conclusions connexes.

Toronto, Canada  
Le 24 novembre 2006

Sachin G. Shah  
*Chef des finances et secrétaire*

## Rapport des vérificateurs

---

### Aux actionnaires de BAM Split Corp.

Nous avons vérifié les états de l'actif net de BAM Split Corp. aux 30 septembre 2006 et 2005 et les états des opérations de placement, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 30 septembre 2006 et 2005 ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)  
Le 24 novembre 2006

Deloitte & Touche s.r.l.  
Comptables agréés



## États de l'actif net

Aux 30 septembre	2006	2005
<i>en milliers, sauf les montants par action</i>		
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	210 \$	102 \$
Portefeuille de placements, à la juste valeur de marché	1 308 706	955 798
Actif d'impôts futurs	2 986	—
Débiteurs	22	21
	<b>1 311 924</b>	<b>955 921</b>
<b>Passif</b>		
Créditeurs	2 000	76
Impôts à payer	1 439	—
Actions privilégiées (catégories A et AA)	238 700	238 700
Total du passif	242 139	238 776
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 069 785</b>	<b>717 145</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Actions donnant droit aux plus-values	123 950	123 950
Bénéfices non répartis	945 835	593 195
	<b>1 069 785 \$</b>	<b>717 145 \$</b>
Nombre d'unités en circulation	9 548	9 548
Valeur liquidative par action donnant droit aux plus-values	112,05 \$	75,11 \$
Valeur nominale par action privilégiée	25,00	25,00
Valeur liquidative par unité ( <i>note 3</i> )	137,05 \$	100,11 \$

Au nom du conseil d'administration,

Bruce K. Robertson  
*Administrateur*

Sachin G. Shah  
*Administrateur*

## États des opérations de placement

Pour les exercices terminés les 30 septembre

*en milliers*

	<b>2006</b>	2005
<b>Revenu de placement</b>		
Revenu de dividende	<b>15 621 \$</b>	12 497 \$
Revenu d'intérêts	<b>12</b>	181
	<b>15 633</b>	12 678
<b>Charges</b>		
Frais d'administration	<b>43</b>	49
Jetons de présence	<b>28</b>	25
Honoraires des avocats et des vérificateurs	<b>37</b>	46
Honoraires de l'agent des transferts	<b>17</b>	17
Frais de classement	<b>5</b>	5
Frais de garde	<b>10</b>	10
Frais d'inscription	<b>26</b>	9
Frais de gestion	<b>20</b>	20
Intérêts et pénalités liés aux impôts	<b>700</b>	—
Autres frais	<b>18</b>	14
	<b>904</b>	195
Revenu distribuable	<b>14 729</b>	12 483
Dividendes versés sur les actions privilégiées	<b>(11 773)</b>	(11 773)
Revenu distribuable sur les actions donnant droit aux plus-values et les actions de catégorie A	<b>2 956</b>	710
Variation de la plus-value non réalisée des placements	<b>352 908</b>	280 650
Résultats liés aux opérations de placement	<b>355 864</b>	281 360
Bénéfices non répartis au début	<b>593 195</b>	312 545
Dividendes versés sur les actions donnant droit aux plus-values	<b>(3 224)</b>	(710)
Bénéfices non répartis à la fin	<b>945 835 \$</b>	593 195 \$

## États de l'évolution de l'actif net

Pour les exercices terminés les 30 septembre

*en milliers*

	2006	2005
<b>Opérations sur capitaux propres</b>		
Dividendes versés sur les actions donnant droit aux plus-values	(3 224) \$	(710) \$
<b>Opérations de placement</b>		
Variation de la plus-value non réalisée du portefeuille de placements	352 908	280 650
<b>Opérations liées au revenu</b>		
Revenu distribuable	14 729	12 483
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(11 773)	(11 773)
	2 956	710
<b>Variation de la valeur liquidative pour l'exercice</b>	352 640	280 650
<b>Valeur liquidative au début</b>	717 145	436 495
<b>Valeur liquidative à la fin</b>	1 069 785 \$	717 145 \$

## États des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 30 septembre <i>en milliers</i>	2006	2005
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Revenu distribuable	14 729 \$	12 483 \$
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	376	—
	<b>15 105</b>	12 483
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Achat de placements	—	(11 000)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Dividendes versés sur :		
les actions privilégiées	(11 773)	(11 773)
les actions donnant droit aux plus-values	(3 224)	(710)
	<b>(14 997)</b>	(12 483)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	108	(11 000)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde au début	102	11 102
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde à la fin</b>	<b>210 \$</b>	<b>102 \$</b>

## Notes complémentaires

### 1. Mode de présentation

Le portefeuille de la Société composé d'actions à droit de vote restreint de catégorie A (les « actions de Brookfield » ou le « portefeuille ») de Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield », auparavant Brascan Corporation) est comptabilisé à la juste valeur de marché, laquelle correspond au dernier prix d'échange sur une Bourse reconnue. Tout ajustement requis est comptabilisé à titre de plus-value (moins-value) non réalisée dans les états des opérations de placement.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2006, la Société a reçu l'autorisation, de la part de son conseil d'administration, de modifier la dénomination sociale de la Société pour BAM Split Corp. Cette modification permet d'intégrer dans la dénomination sociale de la Société le symbole à la Bourse de son principal placement, Brookfield Asset Management Inc., soit « BAM ».

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent tout effet ayant une échéance inférieure à 90 jours.

Le revenu de dividende est comptabilisé à la date ex-dividende.

### Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut conclure des conventions prévoyant une indemnisation et accordant des garanties à des tiers. La nature de la quasi-totalité des engagements d'indemnisation empêche la possibilité de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que la Société pourrait être tenue de verser à des tiers, car les conventions ne fixent souvent aucun montant maximal, et ces montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées à l'heure actuelle. Par le passé, la Société n'a pas versé d'importants montants en vertu de ces conventions d'indemnisation et de ces garanties.

### 2. Titres

Le tableau qui suit présente le nombre d'actions de Brookfield, les coûts connexes et la juste valeur des actions aux 30 septembre :

<i>en milliers</i>	Nombre d'actions <sup>1</sup>		Coût		Juste valeur	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Actions à droit de vote de catégorie A de Brookfield	26 481	26 481	354 829 \$	354 829 \$	1 308 706 \$	955 798 \$

<sup>1</sup> Tient compte du fractionnement des actions de Brookfield qui a eu lieu en 2006.

La juste valeur présentée dans le tableau ci-dessus est déterminée en fonction du cours aux 30 septembre 2006 et 2005 à la Bourse de Toronto. La juste valeur ne tient pas compte des impôts, des commissions et des autres charges potentielles liés à une cession réelle des actions de Brookfield par la Société.

### 3. Actions de catégorie A

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie A (les « actions de catégorie A ») et, le 5 septembre 2001, elle en a émis 100 moyennant une contrepartie en espèces symbolique. Ces actions demeurent en circulation au 30 septembre 2006.

Les détenteurs d'actions de catégorie A ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Société, sous les réserves d'usage. Toutefois, ils n'ont pas droit à des dividendes sur les actions de catégorie A tant et aussi longtemps qu'il y a des actions donnant droit aux plus-values ou des actions privilégiées émises et en circulation.

Les détenteurs d'actions de catégorie A seront habilités à exercer les droits de vote rattachés à leur quote-part des actions de Brookfield détenues par la Société. Celle-ci désignera les détenteurs d'actions

---

de catégorie A comme fondés de pouvoir. Dans l'éventualité où Brookfield ne fournit pas aux détenteurs d'actions de catégorie A son rapport annuel et les documents de procuration relatifs à une assemblée des actionnaires de Brookfield, la Société sera tenue de le faire.

Les actions de catégorie A de la Société sont rachetables au gré du détenteur en tout temps. Dans le cas de rachats ayant lieu au moment où des actions donnant droit aux plus-values ou des actions privilégiées sont en circulation, le prix de rachat au gré du détenteur sera de 1,00 \$ l'action. Pour ce qui est des autres rachats au gré du détenteur, le prix de rachat sera fondé sur la valeur liquidative de la Société. Les actions de catégorie A sont rachetables au gré de la Société en tout temps à un prix de rachat de 1,00 \$ l'action. Ces actions sont incluses dans le poste Crédeurs de l'état de l'actif net.

#### **4. Actions privilégiées**

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie AA. Le 5 septembre 2001, elle a émis 5 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A pour une contrepartie en espèces de 125 M\$. Le 18 mars 2004, la Société a procédé à une émission dans le public de 3 200 000 actions privilégiées de catégorie AA, de série 1, pour une contrepartie en espèces de 80 000 000 \$ et à un placement privé de 1 348 000 actions privilégiées de catégorie AA, de série 2, pour une contrepartie en espèces de 33 700 000 \$. Ces actions demeurent émises et en circulation au 30 septembre 2006.

Le 21 août 2003, les actionnaires de la Société ont approuvé des modifications aux statuts constitutifs visant à repousser la date de rachat obligatoire des actions privilégiées de catégorie A au 30 septembre 2010 (la « date de rachat »), à accroître le prix de rachat pour que celui-ci corresponde aux sommes décrites dans les paragraphes ci-après sous *Rachat au gré de la Société* ainsi qu'à créer une catégorie additionnelle d'actions privilégiées et à en permettre l'émission. La nouvelle catégorie d'actions privilégiées (les « actions privilégiées de catégorie AA ») sera émise en séries et sera de rang égal aux actions privilégiées de catégorie A existantes. Le conseil d'administration de la Société est habilité à déterminer le nombre d'actions qui composera chaque série, de même que les droits, restrictions et conditions se rapportant à chacune de celles-ci. Chaque nouvelle série sera émise à un prix de 25,00 \$ l'action et le produit de ces émissions servira à financer soit le rachat au gré du détenteur ou au gré de la Société d'actions privilégiées en circulation sans qu'il soit nécessaire de vendre des actions de Brookfield, soit l'acquisition d'actions de Brookfield additionnelles.

Les détenteurs d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie AA ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels de 0,390625 \$ et de 0,309375 \$ l'action, respectivement, payables le 7<sup>e</sup> jour de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année.

Les actions privilégiées de catégorie A et de catégorie AA peuvent être remises aux fins de leur rachat au gré du détenteur en tout temps. Leur prix de rachat au gré du détenteur sera égal à la moins élevée des valeurs suivantes, à savoir : i) 95 % de la valeur liquidative par unité et ii) 25,00 \$ moins 5 % de la valeur liquidative par unité, dans les deux cas, moins 1,00 \$. L'expression « valeur liquidative par unité » est définie comme la juste valeur du portefeuille d'actions détenues par la Société, plus (moins) l'excédent (l'insuffisance) de la valeur des autres actifs de la Société sur les passifs (y compris tout passif extraordinaire) de la Société et la valeur de rachat des actions privilégiées, divisé par le nombre total d'unités en circulation. Une « unité » est formée de une action donnant droit aux plus-values et de une action privilégiée de toute catégorie ou série. Il est entendu que les actions privilégiées de catégorie A et de catégorie AA ne seront pas considérées comme un passif aux fins de détermination de la valeur liquidative par unité.

#### **Rachat au gré de la Société**

Les actions privilégiées de catégorie A émises et en circulation, conformément aux modifications apportées, peuvent être rachetées par la Société en tout temps avant la date de rachat à un prix (le « prix de rachat des actions privilégiées de catégorie A ») qui, au 30 septembre 2006, s'établissait à 26,00 \$ et qui diminuera de 0,25 \$ chaque année pour s'établir à 25,00 \$ après le 30 septembre 2009. Les actions

---

privilégiées de catégorie A en circulation à la date de rachat seront rachetées au prix de 25,00 \$, auquel s'ajoutera tout dividende couru et impayé, ou à la valeur liquidative par unité, selon le moins élevé des deux montants.

La Société ne rachètera des actions privilégiées de catégorie A avant la date de rachat que si des actions donnant droit aux plus-values ont été rachetées au gré du détenteur, si une offre publique d'achat des actions de Brookfield est faite, et que le conseil d'administration de la Société juge que cette offre est dans l'intérêt des détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values ou si une émission d'actions privilégiées additionnelle est effectuée. Dans cette dernière éventualité, le produit de l'émission servirait au rachat d'actions privilégiées en circulation.

Les actions privilégiées de catégorie AA peuvent être rachetées par la Société en tout temps après le 25 mars 2009 et avant leur date de rachat, à un prix qui, jusqu'au 25 mars 2013, correspondra à 26,00 \$ l'action, montant auquel s'ajoutera tout dividende couru et impayé, et qui diminuera ensuite de 0,25 \$ par année pour s'établir à 25,00 \$ le 25 mars 2016 (la « date de rachat des actions de catégorie AA »). Toutes les actions privilégiées de catégorie AA en circulation seront rachetées à la date de rachat des actions de catégorie AA pour un montant en espèces égal à 25,00 \$, auquel s'ajoute tout dividende couru et impayé, ou à la valeur liquidative par unité, selon le moins élevé des deux montants. Nonobstant la première phrase de ce paragraphe, la Société peut racheter des actions privilégiées de catégorie AA avant le 25 mars 2009 au prix de 26,00 \$ l'action, auquel s'ajoute tout dividende couru et impayé, mais elle ne rachètera pas les actions privilégiées de catégorie AA, sauf si : i) les actions donnant droit aux plus-values ont été rachetées au gré du détenteur; ou ii) une offre publique d'achat des actions de Brookfield est faite, et que le conseil d'administration de la Société juge que cette offre est dans l'intérêt des détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values. De plus, la Société peut racheter des actions privilégiées de catégorie AA après le 25 mars 2009, mais avant la date de rachat des actions de catégorie AA, si le rachat des actions privilégiées de catégorie AA alors en circulation est effectué au moyen du produit net de l'émission d'actions privilégiées de catégorie AA ou de toute autre catégorie.

Les détenteurs d'actions privilégiées ne sont pas habilités à voter lors d'une assemblée des actionnaires de la Société, sauf aux assemblées des détenteurs d'actions privilégiées.

## **5. Actions donnant droit aux plus-values**

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions donnant droit aux plus-values et, le 5 septembre 2001, elle en a émis 5 000 000 pour une contrepartie en espèces de 40 690 000 \$ et 3 330 400 actions de Brookfield. Le 25 mars 2004, les actions donnant droit aux plus-values de la Société ont été fractionnées pour tenir compte de l'émission de 3,2 millions d'actions privilégiées de catégorie AA, de série 1, et de 1,3 million d'actions privilégiées de catégorie AA, de série 2. En conséquence, au 30 septembre 2006, 9 548 000 actions donnant droit aux plus-values sont en circulation.

Les détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Société. Celui-ci a indiqué qu'il avait pour politique de verser des dividendes dans la mesure où les dividendes reçus sur les actions du portefeuille, déduction faite des frais administratifs et des charges d'exploitation de la Société, sont plus élevés que les dividendes sur les actions privilégiées. En 2006, la Société a déclaré et versé des dividendes de 3,2 M\$ (0,7 M\$ en 2005) aux détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values.

Si, dans l'avenir, la Société procède à des émissions d'actions privilégiées, les statuts constitutifs de la Société seront modifiés afin d'effectuer un fractionnement ou un regroupement, selon les circonstances, de façon à ce que le nombre d'actions donnant droit aux plus-values en circulation après une telle division ou un tel regroupement soit égal au nombre d'actions privilégiées de toute catégorie ou série en circulation immédiatement après une telle émission.

Les actions donnant droit aux plus-values peuvent être remises aux fins de leur rachat au gré du détenteur en tout temps à la remise d'un avis de rachat. Le prix de rachat au gré du détenteur est égal au

---

montant de l'excédent de 95 % de la valeur liquidative par unité, calculée à la date d'évaluation, moins 1,00 \$, sur le prix de rachat des actions privilégiées à cette date.

Si des actions donnant droit aux plus-values sont remises en vue de leur rachat au gré du détenteur, la Société, au besoin et sous réserve des lois applicables, rachètera ou achètera sur le marché libre en vue de les annuler le nombre d'actions privilégiées nécessaire afin de s'assurer que le nombre d'actions privilégiées de toute catégorie ou série en circulation est le même que le nombre d'actions donnant droit aux plus-values en circulation.

Les actions donnant droit aux plus-values sont rachetables au gré de la Société en tout temps à un prix équivalant au montant, s'il y a lieu, de l'excédent de la valeur liquidative par unité sur le prix de rachat des actions privilégiées de toute catégorie ou série au gré de la Société.

Les détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values ne sont pas habilités à exercer leur droit de vote aux assemblées des actionnaires de la Société, sauf aux assemblées des détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values.

## **6. Impôts sur les bénéfices**

La Société est admissible à titre de société de placement à capital variable en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « *Loi* ») et entend le demeurer. Elle est assujettie à l'impôt sur les gains en capital réalisés nets, remboursable dans certains cas.

Le revenu de dividendes de la Société n'est pas imposable en vertu de la Partie I de la *Loi*. Par conséquent, la Société n'a pas de revenu imposable réel. Toutefois, de façon générale, la Société est assujettie à un impôt de 33 1/3 % sur les dividendes imposables reçus en vertu de la Partie IV de la *Loi*. Cet impôt est entièrement remboursable lorsque la Société aura versé suffisamment de dividendes.

Puisque la Société a l'intention et la capacité d'être admissible, en tant qu'intermédiaire financier constitué en société, à gérer ses propres affaires de manière à transférer toute obligation fiscale à ses actionnaires, aucune charge d'impôt n'a été constatée.

La Société a comptabilisé un actif d'impôts futurs de 3,0 M\$ à l'égard du paiement d'un passif d'impôts en vertu de la Partie IV pour l'année d'imposition 2002, étant donné que ces impôts sont remboursables au titre de dividendes. De plus, la Société a comptabilisé des charges estimatives et un passif connexe de 0,7 M\$ au titre de pénalités et d'intérêts liés à l'évaluation des impôts relatifs à un revenu de dividende gagné au cours de l'année d'imposition 2002.

La Société cumule des pertes autres qu'en capital de 6,1 M\$ (4,6 M\$ en 2005) qui viendront à échéance en 2009, 2010, 2014, 2015 et 2026, et des frais d'émission d'actions non déduits de 1,5 M\$ (2,4 M\$ en 2005) qui réduiront le revenu imposable, s'il y a lieu, au cours des exercices futurs. L'avantage découlant de ces pertes et de ces frais n'a pas été comptabilisé dans les présents états financiers. La valeur comptable du placement de la Société dans des actions de Brookfield excède sa valeur fiscale de 1 025,0 M\$ (672,0 M\$ en 2005).

## **7. Frais de gestion**

Les activités de la Société sont gérées par Brookfield, qui touche des honoraires jusqu'à concurrence de 10 % des charges normales de la Société. La Société a payé des frais de gestion de 20 000 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 2006 (20 000 \$ en 2005).



---

## **8. Autres**

La Société dispose d'une facilité de crédit de 4,0 M\$ avec Brookfield. Cette facilité est remboursable sur demande et elle porte intérêt au taux préférentiel. Au 30 septembre 2006, aucun somme (aucune en 2005) n'avait été tirée de cette facilité de crédit. Les créiteurs comprennent un montant de 2,0 M\$ (néant en 2005) à payer à un apparenté.

## DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

**John P. Baratt<sup>1)</sup>**  
*Administrateur*

**Loretta M. Corso**  
*Secrétaire générale*

**James L.R. Kelly<sup>1)</sup>**  
*Administrateur*

**Brian D. Lawson**  
*Administrateur et président du conseil*

**Frank R. Lewarne<sup>1)</sup>**  
*Administrateur*

**Sachin G. Shah**  
*Administrateur et chef des finances*

**Bruce K. Robertson**  
*Administrateur, président et chef de la direction*

1) Membre du comité de vérification

## VÉRIFICATEURS

Deloitte & Touche s.r.l.  
Comptables agréés

## CONSEILLER JURIDIQUE

Torys s.r.l.

## COTE BOURSIÈRE

Les actions privilégiées de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous les symboles BNA.PR.A et BNA.PR.B.

## FIN DE L'EXERCICE

Le 30 septembre

---

## Demandes de renseignements

---

Les demandes de renseignements relatives aux activités de la Société doivent être adressées au siège social de la Société :

**BAM Split Corp.**  
BCE Place, 181 Bay Street  
Suite 300, P.O. Box 770  
Toronto (Ontario)  
M5J 2T3

Téléphone : 416-363-9491  
Télécopieur : 416-365-9642  
Site Web : [www.bnnsplit.com](http://www.bnnsplit.com)

Les demandes de renseignements relatives aux dividendes, aux changements d'adresse et aux certificats d'actions doivent être adressées à l'agent des transferts :

**Compagnie Trust CIBC Mellon**  
P.O. Box 7010  
Adelaide Street Postal Station  
Toronto (Ontario)  
M5C 2W9

Téléphone : 416-643-5500 ou  
1-800-387-0825 (sans frais en  
Amérique du Nord)  
Télécopieur : 416-643-5501  
Site Web : [www.cibcmellon.com](http://www.cibcmellon.com)  
Courriel : [inquiries@cibcmellon.com](mailto:inquiries@cibcmellon.com)



**BAM Split Corp.**  
BCE Place, 181 Bay Street  
Suite 300, P.O. Box 770  
Toronto (Ontario) M5J 2T3